



Centre Technique Henri Arnaud  
50 Route de Saint Priest  
69960 Corbas  
Tél. : 04-72-51-01-42  
Fax : 04-72-51-11-45

## Réservation accordée - Remise/Envoyée à l'intéressé[e] le :

*Cadre réservé au service*

Clé n° :

Remise le :

A :

Signature :

Retour clé le :

# FICHE DE RESERVATION SALLE DES TAILLIS

**La signature de la présente fiche de réservation vaut entière acceptation  
du règlement adopté en conseil municipal**

**MANIFESTATION** Prévus le : \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ h à \_\_\_\_\_ h

Demande déposée auprès de nos services le

Monsieur - Madame (*rayez la mention inutile*) :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse :

Portable :

Mail :

Association :

Téléphone :

Nom du Représentant :

Portable :

Type de manifestation :

Nombre de personnes :

70 personnes maximum

Au delà la responsabilité du loueur est engagée.

Remise des clefs par le gardien 09h30.

Occupation de la salle : **MAXIMUM 02h00 du matin avec nettoyage effectué dès la fin de la soirée car la salle peut-être louée le lendemain. Des états des lieux entrant et sortant seront établis par les gardiens. En cas de non satisfaction, les cautions seront intégralement encaissées avec retenue au prorata des frais engagés par la mairie.**

Nom :

Date :

Lu et approuvé

Signature

CORBAS, le

Le Conseiller Délégué au Patrimoine,

Alain LEGRAS

## CONSTITUTION DU DOSSIER

### Pièces à joindre au dossier :

- Fiche de réservation dûment remplie et signée**
- Extrait du règlement signé, lu et approuvé**
- Location** : 200 € ou  Prêtée pour les associations Corbasiennes loi 1901
- Cautions** 640 € retenue en cas de dégradations de la salle et de ses abords (remboursement graduel)  
160 € retenue si nettoyage et rangement non satisfaisant de la salle et ses abords
- Attestation d'assurance** au nom et à l'adresse du loueur. Elle doit stipuler les risques locatifs, la date et l'adresse (93 avenue des Taillis) de la manifestation
- Justificatif de domicile** (quittance EDF, téléphone, copie d'un avis d'imposition...)

**Le dossier doit être déposé au moins 1 mois avant la manifestation et être complet**

### Personnes extérieures à la commune :

- Location** : 1 000 €
- Cautions** : 640 € retenue en cas de dégradations de la salle et de ses abords (remboursement graduel)  
160 € retenue si nettoyage et rangement non satisfaisant de la salle et ses abords

## INFORMATIONS SUR LA SALLE DES TAILLIS

- La location de la salle ne donne aucun droit d'accès aux équipements sportifs et leur utilisation est formellement proscrite.
- Barbecue autorisé devant la salle sur la zone bitumée et strictement interdit côté stade.
- L'utilisation des bouteilles de gaz pour réchauffer est totalement interdit
- Un défibrillateur est à votre disposition à l'entrée principale du complexe sportif.
- Le gardien prendra contact téléphoniquement pour la remise des clés et l'état des lieux
- Stationnement interdit à tous véhicules devant les issues de secours ainsi que dans l'enceinte du complexe sportif, excepté aux 2 emplacements prévus à cet effet. De plus, il est formellement interdit de bloquer les issues de secours.
- Le scotch au mur est interdit.